

*Le Chargé d'affaires de Suisse à Paris, J. Barman,
au Conseil fédéral*

L

Très confidentielle

Paris, 5 janvier 1853

Depuis mon dernier rapport confidentiel¹, j'ai eu un nouvel entretien relativement à Neuchâtel, et j'y ai reçu une communication très confidentielle que je prends la liberté de recommander à votre discrétion.

Après avoir rappelé le haut intérêt de la Suisse à terminer cette affaire, mon interlocuteur m'a dit que, lors de la dernière tentative faite à Londres par la Prusse, il s'était aperçu du désir qu'elle avait d'en finir, que le roi était gêné par l'insistance des fidèles Neuchâtelois, mais que ce ne serait pas un obstacle sérieux à un arrangement.

J'ai répondu qu'il me paraissait difficile de trouver un moyen acceptable; que la Suisse ne pouvait consentir ni à une cession de territoire, ni à une reconnaissance même nominale de suzeraineté, ainsi qu'on me l'avait insinué; que l'incorporation de Neuchâtel était un fait accompli, consacré légalement à nos yeux par le vote du peuple non seulement de Neuchâtel mais de la Suisse entière, heureuse de l'homogénéité qu'elle a conquise et de la disparition d'une choquante anomalie; qu'à mon avis tout personnel, une indemnité pécuniaire serait le seul moyen de transaction, mais que j'ignorais s'il serait goûté en Suisse et qu'il ne le serait pas à Berlin à ce qu'on m'avait assuré.

Mon interlocuteur a répliqué qu'il pensait le contraire, en ce qui concerne la Prusse, et qu'elle se contenterait même d'un chiffre assez peu considérable; il m'a offert, pour le cas où on serait disposé en Suisse à entrer dans cette voie, de sonder mieux le terrain et de faire une ouverture officieuse. Je l'ai remercié de ses bonnes dispositions, dont on ne manquerait pas de profiter s'il y avait lieu.

Veillez donc, très honorés Messieurs, examiner dans votre sagesse, ce qu'il conviendrait le mieux de faire.

Je sais que vos premiers efforts ont été *en apparence* assez peu appréciés à Neuchâtel, où il existe d'ailleurs, parmi les républicains, un parti qui redoute un arrangement, dans la crainte de donner de l'influence aux conservateurs. C'est un sujet d'ailleurs fort délicat à aborder et à traiter, mais tôt ou tard, il faudra y arriver, et peut-être dans des circonstances beaucoup moins favorables. Jusque là la Suisse restera dans une dépendance plus ou moins grande et qui lui enlèvera sa complète liberté d'action. Quoi qu'on puisse dire, le traité de Vienne est là. Les grandes Puissances l'interprètent à leur point de vue, et le 24 mai² est une preuve du prix qu'elles mettent à en obtenir une nouvelle consécration. L'expérience de tous les temps prouve que presque toujours les grands s'arrangent au détriment des faibles.

1. Rapport du 3 janvier, non reproduit.

2. Cf. N° 141, annexe.

26 JANVIER 1853

333

Vous connaissez au reste bien mieux que moi, très honorés Messieurs, l'importance de la question et de toutes celles qui s'y rattachent. Permettez-moi seulement d'ajouter que je n'ai jamais su entrevoir d'autre moyen d'arrangement qu'une indemnité pécuniaire dont le chiffre est à discuter. J'avais cru jusqu'ici le Roi de Prusse peu disposé à entrer dans cette voie, mais dès qu'il y a espoir du contraire, et bien qu'il soit possible qu'on se soit fait un peu d'illusion à ce sujet, il me semble qu'il y a lieu de s'en préoccuper sérieusement, en comptant sur le bon sens et le patriotisme de la grande majorité de la nation suisse.